



UNE FORCE POUR LES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES





UNE FORCE INCONTOURNABLE

40 SYNDICATS À TRAVERS LE QUÉBEC



VOTRE CHOIX

Il y a deux ans, les professionnel·les en soins traversaient une période de changement d'allégeance syndicale. Alors qu'en 2014 la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) s'était rendue responsable de la situation — en ne joignant pas le Front commun syndical et en refusant de signer le pacte de non-maraudage —, c'est aujourd'hui le gouvernement de Philippe Couillard qui impose ce nouveau maraudage, avec l'adoption de son projet de loi 10. Afin de vous aider à prendre une décision éclairée, nous vous proposons ce document qui, nous l'espérons, pourra vous guider dans votre choix.

BONNE LECTURE

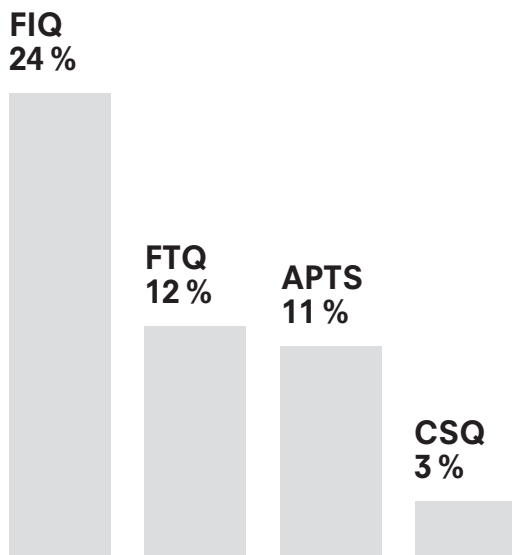
LES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES À LA CSN

Des milliers d'infirmières, d'infirmières auxiliaires et d'inhalothérapeutes ont choisi la CSN lors du dernier maraudage de 2014. Depuis ce vote important, la CSN compte plus de 40 syndicats de professionnel·les en soins, répartis partout au Québec. Les professionnel·les en soins de la CSN exercent leur profession dans tous les types d'établissements : hôpital, CLSC, CHSLD, centre jeunesse, centre de réadaptation.

LA CSN DANS LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

CSN 47 % + de 120 000 TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Sur l'échiquier du monde syndical, la CSN est l'organisation syndicale qui représente le plus de travailleuses et de travailleurs dans la santé et les services sociaux. Elle regroupe des salarié-es des quatre catégories de personnel du réseau, un avantage immense pour les professionnel-les en soins.



POURQUOI LA CSN ?



LINDA OUELLET
Infirmière auxiliaire
Centre d'hébergement
de Donnacona – CIUSSS
de la Capitale-Nationale

**« À LA CSN, LES INFIRMIÈRES
AUXILIAIRES SONT PRISES EN COMPTE.**

Nous sommes respectées et écoutées, ce qui n'est pas le cas dans toutes les autres organisations syndicales qui représentent les professionnel·les en soins. Je sais que mes revendications sont entendues et portées et, ça, il n'y a que la CSN qui me l'offre. »

LA CSN À LA DÉFENSE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

AU FIL DES ANNÉES, LA CSN a innové en jouant un rôle d'avant-plan dans les négociations, notamment en créant le Front commun, et a obtenu, grâce à son acharnement, les fleurons de nos conventions collectives, soit :

- la création de la notion de poste dans les conventions collectives;
- la sécurité d'emploi;
- le régime de retraite;
- un mois de vacances après un an;
- les congés de maternité et parentaux;
- l'arbitrage médical en cas d'invalidité;
- et encore plus.

EN CHOISSANT LA CSN,

les infirmières auxiliaires s'assurent d'une voix forte et porteuse en négociation. Une réelle compréhension de leurs conditions de travail, conjuguée à la plus grande solidarité syndicale au Québec, fait de la CSN une force INCONTOURNABLE. D'autant plus que la CSN regroupe le plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs du secteur public, tous secteurs confondus.

NÉGO 2015

SE REGROUPER À LA CSN POUR UNE NÉGOCIATION ENTRE NOS MAINS

La dernière négociation du secteur public a donné place à une mobilisation importante des professionnel·les en soins de la CSN. Si cette négociation n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs que nous poursuivions, elle a démontré que c'est en étant à la CSN que l'on peut obtenir le plus de gains et avoir le plus d'emprise sur notre négociation.

Tout au long de la négociation, la CSN a joué un rôle d'avant-plan, aussi bien aux tables de négociation que dans la mobilisation. C'est grâce à l'acharnement de la CSN que la partie patronale a retiré l'ensemble de ses demandes de reculs aux tables de négociation sectorielles, et ce, pour l'ensemble des professionnel·les en soins. C'est grâce à notre ténacité que nous avons su protéger nos droits sur des questions comme l'assurance salaire, la mobilité du personnel, les mesures d'attraction et de rétention, les absences et les congés.

Nos travaux ont aussi permis d'obtenir un règlement concernant la relativité salariale, qui se traduit entre autres, par un relèvement de la structure salariale du secteur public et des gains considérables pour plusieurs



titres d'emploi, notamment pour l'ensemble des professionnel-les en soins.

C'est aussi à notre table sectorielle que plusieurs gains ont été obtenus. Parmi ceux-ci, mentionnons :

— **UNE AUGMENTATION** concrète du nombre de postes à temps complet avec pour cible minimum une proportion de 60 % ;

— **LA RECONDUCTION** des primes pour les professionnel-les en soins œuvrant auprès des bénéficiaires en CHSLD ;

— **UNE MEILLEURE DÉFENSE** de la sécurité d'emploi des professionnel-les en soins ;

— **LA CRÉATION DU TITRE D'EMPLOI** de candidate à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire ;

— **UN CONGÉ D'UNE À HUIT SEMAINES** aux fins de conciliation famille-travail-études avec étalement du salaire ;

— **DES MESURES POUR CONTRER** la privatisation sous ses diverses formes, notamment la sous-traitance, les contrats à forfait et les partenariats public-privé (PPP) ;

— **UNE RECONNAISSANCE** du rôle fondamental des professionnel-les en soins dans les projets de réorganisation du travail.

Et c'est à la CSN que nous avons eu l'occasion de tenir un réel débat sur l'entente de principe. En décidant de poursuivre la négociation, nous avons obtenu des gains supplémentaires qui profiteront à

l'ensemble des professionnel-les en soins. Cette détermination a permis d'aller chercher plus de 80 millions supplémentaires pour les membres de la CSN, soit :

— **UNE CONTRIBUTION** additionnelle à l'assurance collective de 14,5 millions de dollars par année pour les membres CSN ;

— **UNE RÉTROACTIVITÉ** au 1^{er} avril 2015 pour les primes des salarié-es œuvrant auprès d'une clientèle en CHSLD, d'une clientèle ayant un trouble grave de comportement et dans le Grand Nord.

Les membres des autres organisations syndicales ont pu bénéficier par la suite des gains obtenus par la CSN !

Face à des gouvernements qui profitent de chaque négociation pour s'en prendre aux conditions de travail des professionnel-les en soins, la meilleure solution reste de se regrouper au sein de l'organisation syndicale la plus combative, la CSN.

NÉGO 2010

Dans le cadre de la négociation collective de 2010, nombre de gains ont été obtenus grâce à la ténacité de la CSN. C'est notamment le cas pour les lettres d'entente, dont celle sur les CHSLD, qui ont été associées à des millions de dollars pour les professionnel-les en soins.

VALORISATION DES EMPLOIS

UN SENS AU MOT SOLIDARITÉ

Pour faire face aux compressions budgétaires, à la réforme Barrette et aux attaques du gouvernement, qui s'en prend aux conditions de travail des salarié-es du réseau, il est important qu'ils se regroupent au sein d'une organisation syndicale forte. La CSN est sans contredit la mieux placée pour répondre aux besoins des professionnel-les en soins et pour mettre la pression nécessaire afin qu'elles obtiennent ce qu'il faut pour soigner dans le respect et la dignité.

DEVANT LE MÉPRIS DES gouvernements, il est plus que nécessaire de se rassembler dans l'organisation qui est la plus active pour valoriser le travail souvent peu reconnu des infirmières auxiliaires.

LA CSN EST L'ORGANISATION qui en fait le plus pour valoriser les emplois publics, et ce, dans tous les types d'établissements: CLSC, CHSLD, hôpital, centre jeunesse, centre de réadaptation, etc.

La FSSS-CSN milite pour la reconnaissance du travail et du rôle des infirmières auxiliaires.

En effet, elle :

- **CONSIDÈRE** que les infirmières auxiliaires sont les partenaires idéales pour consolider les équipes de soins ;
- **EXIGE** une réduction de la charge de travail des infirmières auxiliaires, pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle et ainsi accentuer leur contribution ;
- **DEMANDE** une meilleure assignation des rôles de chaque professionnelle, afin d'améliorer les soins ;
- **WISE À DÉPLOYER** les infirmières auxiliaires partout dans le réseau de la santé et des services sociaux.



VALORISATION DES SERVICES PUBLICS

LA CSN S'OPPOSE vigoureusement à la privatisation qui menace le réseau public de santé. Face aux compressions budgétaires, à la réforme Barrette et autres attaques, elle :

— **A INSTAURÉ** les rendez-vous nationaux sur l'avenir du système public de santé et de services sociaux en collaboration avec l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) et l'Institut du Nouveau Monde (INM). Les rendez-vous ont rassemblé la majorité des composantes du réseau qui ont proposé des solutions innovantes pour l'avenir de notre réseau public ;

— **FAIT LA PROMOTION** du développement de services de première ligne où les infirmières auxiliaires joueraient un rôle clé pour répondre aux besoins de la population ;

— **LANCE** en 2016 la campagne « Ma place en santé, j'y tiens » pour dénoncer le démantèlement de nos services publics. Elle dénonce notamment le transfert de professionnel·les en soins vers les GMF et l'augmentation de la charge de travail ;

— **LUTTE** contre le recours aux agences privées ;

— **NÉGOCIE** avec le Ministère pour réduire la place du privé dans notre réseau public.

STRUCTURES SYNDICALES DE PROXIMITÉ



SI LES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES DE LA CSN ont à faire le choix de l'organisation syndicale qui les représentera dans les prochaines années, c'est parce que le gouvernement Couillard les y a forcées avec l'adoption du projet de loi 10.



IL EST ÉVIDENT QU'UN DES OBJECTIFS

du gouvernement vise la création d'immenses syndicats, éloignés et déconnectés de la réalité des travailleuses et des travailleurs du réseau. La CSN et ses fédérations ne tomberont pas dans ce piège, au contraire.

La FSSS-CSN propose donc une structure syndicale de proximité qui favorise les contacts réguliers des travailleuses et des travailleurs avec leurs représentantes et représentants syndicaux pour répondre à leurs questions et pour les accom-

pagner dans la défense de leurs intérêts. Cette structure facilite notamment la participation des professionnelles en soins aux discussions sur les enjeux qui les concernent. Elle permet également à l'ensemble des travailleuses et travailleurs du réseau de s'allier et de progresser ensemble pour défendre leurs emplois et les services publics. Pour avancer, il faut à la fois reconnaître la diversité et miser sur la solidarité, et c'est ce que la CSN sait faire de mieux.

ÉQUITÉ SALARIALE



C'est depuis le milieu des années 80 que la CSN mène la bataille de l'équité salariale. Au fil des ans, elle a consacré d'importantes ressources pour faire cesser la discrimination envers les femmes, jusqu'à l'adoption de la Loi sur l'équité salariale en 1996. Depuis ce temps, elle lutte ardemment pour son maintien.

Rappelons qu'en 2008, seule la CSN a déposé des plaintes de maintien de l'équité salariale pour le personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires.

La CSN est parvenue à une entente en 2013 qui a entraîné des hausses importantes de rémunération pour des milliers de professionnelles en soins :

— **POUR LES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES**, la plainte de 2008 a exercé une influence sur le maintien de l'équité salariale du Conseil du trésor et a résulté en un rajustement de 4,15 % en 2010.

— **LES INFIRMIÈRES PREMIÈRES ASSISTANTES EN CHIRURGIE** ont obtenu un ajustement salarial de 7,14 %, rétroactivement au 30 juin 2008.

— **LES CONSEILLÈRES EN SOINS INFIRMIERS** ont obtenu un ajustement salarial de 2,33 %, rétroactivement au 30 juin 2008.

— **LES INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES** ont obtenu un ajustement salarial de 3,02 %, rétroactivement au 30 juin 2008.

NÉGO 2015

Un des éléments malheureux qu'on retiendra de la négociation de 2015, c'est le grand recul qu'a subi l'équité salariale, après que la FIQ ait négocié en catimini une entente avec le gouvernement Couillard, entente qui reste un élément marquant de la dernière négociation. Plutôt que de défendre le droit au maintien de l'équité salariale, elle l'a marchandé. Ce précédent, lourd de conséquences, pourrait priver les professionnelles en soins de rétroactivité à partir de 2010.

La CSN de son côté a tenu jusqu'à la dernière minute pour défendre le droit à l'équité salariale des professionnelles en soins, d'autant plus que la loi 90 a modifié grandement la pratique de ces professionnelles depuis son adoption en 2002.

Devant ce recul, la CSN ne baisera pas les bras. Elle demeurera vigilante et livrera les batailles nécessaires pour que le maintien de l'équité salariale s'applique à toutes et tous.



UNE FORCE INCONTOURNABLE



Négociation



Mobilisation



Santé-sécurité-
environnement

LES SERVICES DE LA CSN

DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS ET DES EMPLOYÉ-ES DE BUREAU RÉPARTIS DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

La CSN est sans contredit la centrale syndicale qui offre les services les plus diversifiés à ses membres. Et contrairement à d'autres organisations syndicales, ils sont tous compris dans le coût de la cotisation.



Recherche



Défense des
accidentés



Formation



Actuariat



Communications



Service juridique



Vérification
et comptabilité



#forcecsn incontournable.info